

Affaire JPK : « Les mises en examen sont particulièrement fondées »



Me William Bourdon, l'avocat de la famille de JPK (AFP)

Tahiti, le 13 janvier 2020 – L'avocat de la famille de l'ex-journaliste, Jean-Pascal Couraud, Me William Bourdon, a réagi aux propos des avocats de Francis Stein et Miri Tatarata selon qui les mises en examen de leurs clients ne sont pas fondées. Il estime au contraire que « *le caractère particulièrement fondé de ces mises en examen s'explique par le souci qu'a eu le juge d'instruction de rassembler tous les éléments à charge* ».

Vous avez souhaité réagir notamment aux propos de l'avocat de Francis Stein pour qui, dans cette affaire, nous n'avons pas la certitude que Jean-Pascal Couraud soit bien mort ?

« Que ce monsieur Stein se défende ou soit dans une logique de déni, c'est normal et c'était prévisible. Mais il y a une forme d'abjection à mettre en doute la mort de Jean-Pascal. C'est rajouter au chagrin de la famille, un mépris très cynique et des spéculations totalement aberrantes, ce que je trouve très regrettable dans un débat qui est difficile et compliqué, où on estime qu'on défend mieux son client en heurtant la famille inutilement. Quand Françoise, la mère de Jean-Pascal, âgée de 92 ans, a pris connaissance de ces déclarations, elle s'est effondrée en larmes. »

Du point de vue de la famille de Jean-Pascal Couraud, comment avez-vous accueilli les derniers développements de l'instruction, qu'il s'agisse des mises en examen des anciens GIP ou de celles de Miri Tatarata et Francis Stein ?

« Il faut rappeler que c'est une instruction qui est très ancienne. Cela fait une vingtaine d'années que la justice s'est mise en route. Et pour arriver aux premières mises en examen, il a fallu les effets du temps. Parce que l'effet du temps, on le voit dans bien des affaires que l'on appelle des 'cold case', peut conduire à une forme de libération de la parole. Des témoins qui s'autobaillonnaient se mettent à parler. Les gens ont moins peur. Parfois, il peut y avoir, ici ou là,

une forme de repentir. Ca explique en partie la longueur de l'instruction. Il est plus compliqué d'avoir accès à la vérité quand il y a une logique de déni systématique. Et évidemment que déconstruire les mensonges de Stein et de Miri a pris beaucoup de temps, parce que ces mensonges étaient, à notre sens, très structurés, très organisés et très prémédités pour faire un écran à leurs responsabilités. Donc la famille accueille avec soulagement ces nouveaux développements. Mais maintenant, la famille ne souhaite pas battre le record de durée des procédures pénales en France et attend de l'autorité judiciaire, dès que ce sera possible, une clôture de l'information et qu'un procès se tienne à Papeete pour que tout le monde puisse s'expliquer dans le respect des grands principes d'un procès équitable mais aussi, de mon point de vue, dans le respect de chacune des parties. »

Les avocats de Miri Tatara et Francis Stein estiment que les mises examen de leurs clients ne sont pas justifiées parce qu'il n'existe aucun élément nouveau dans la procédure ? Est-ce que vous partagez cette appréciation ?

« C'est faire grande insulte au juge d'instruction et au parquet, et au-delà à l'autorité judiciaire, d'imaginer qu'un juge d'instruction, dans une affaire aussi importante, gravissime, aurait pu de façon légère et désinvolte mettre en examen. C'est absurde. Personne ne peut le croire. Au contraire, le caractère particulièrement fondé de ces mises en examen s'explique par le souci qu'a eu le juge d'instruction de rassembler tous les éléments à charge susceptibles de les fonder sur des éléments extrêmement sérieux et notamment en s'appuyant sur des éléments nouveaux. Et donc ça a pris du temps. Le temps, ici, est un facteur qui surligne encore plus la cohérence et le caractère extrêmement convaincant de ces mises en examen. Alors, plus le crime est grave et plus les gens nient. C'est un principe universel et éternel. Donc, personne ne s'attendait à ce qu'ils confessent quoi que ce soit. Mais de là à expliquer qu'on va faire une QPC sur une mise en examen, j'ai entendu ça, c'est juste sur le plan procédural une gigantesque blague. Quant aux requêtes aux fins de nullités des mises en examen, certes la loi le prévoit mais elles n'aboutissent pratiquement jamais. Et je suis persuadé qu'ici elle n'aboutiront pas, tant les mises en examen sont adossées à des éléments factuels particulièrement précis, recoupés et convaincants. Donc c'est une bataille d'arrière garde. On essaie de prolonger les choses. C'est leur droit mais c'est évidemment insupportable pour la famille. J'espère que ces requêtes seront audiencées rapidement pour que la messe judiciaire soit dite et qu'on en termine. »

En tant que partie civile, allez-vous soutenir les mises en examen devant la chambre de l'instruction ?

« On est convoqués... Mais c'est évidemment essentiellement le travail du parquet général, donc du parquet, de faire valoir son point de vue sur ces mises en examen. C'est important de le rappeler dans ce dossier, le juge d'instruction et le parquet avaient sollicité le placement en détention de Stein et de Miri. Ça n'a pas été l'avis du juge des libertés et de la détention, c'est le débat judiciaire. Mais ça en dit long sur la solidité et la gravité des charges. Donc nous sommes confiants sur l'issue de cette procédure. »

Les deux volets de l'instruction, celui portant sur le GIP avec une qualification d'assassinat et celui sur le comportement de Miri Tarata et de Francis Stein avec une qualification de meurtre, n'ont-ils, selon vous, absolument aucun lien entre eux comme le soutient la défense ?

« Il y a évidemment une consanguinité forte entre ces deux communautés. Et dans cette consanguinité, au-delà des qualifications, il y a une communauté de dessein. Une communauté stratégique d'une certaine façon. Il leur appartiendra à tous de s'expliquer devant la cour d'assises quand ils seront renvoyés les uns et les autres. Et évidemment ce ne sont pas deux mondes autonomes l'un par rapport à l'autre, personne ne peut le croire une seule seconde. »

Avez-vous le sentiment que toutes les pistes ont été explorées dans cette affaire ?

« Ce serait un peu aventureux de dire ça. Je dis que l'essentiel des pistes a été exploré, que beaucoup de gens se sont exprimés et ont témoigné de très longues années après le crime. Ça n'exclut pas, ici ou là, qu'il y ait, peut-être, quelques témoignages qui surgissent. Mais je pense que pour l'essentiel le travail judiciaire est fait. Et je pense que la famille souhaite qu'il y ait un

horizon judiciaire qui se dessine et que cette procédure puisse se terminer, nous l'espérons, avant l'été. »

Rédigé par Antoine Samoyeau le Lundi 13 Janvier 2020 à 16:35 | Lu 4563 fois



[Ajouter aux favoris](#)

Source :

<https://www.tahiti-infos.com>